

En direct de la MSA

René Faucheux, président de la commission
vie institutionnelle - Les nouveaux élus en action.

Les instances en MSA Bourgogne.

Jean-Louis Simon : « Mettre à profit mes compétences ».

Mauricette Besançon et François Vaillant :

La prévention avant tout.

Corinne Amelin et Jacques Ganne :

Prévenir le risque et améliorer les organisations de travail.

Laure Galland :

Découvrir et faire découvrir la MSA.

“MSA solidaire, nos valeurs en action”

Une grande chaîne de solidarité relancée.

Dossier réalisé en collaboration avec la MSA Bourgogne

La vie de l'institution

Les territoires comme horizon

Le 5 octobre dernier, la CCMSA conviait la presse pour sa traditionnelle conférence de rentrée, l'occasion de revenir sur cette année de crise, l'actualité du régime et les grandes évolutions législatives à venir.

La crise sanitaire : la MSA aux côtés de ses adhérents

Depuis le début de la crise sanitaire, la MSA a fait preuve de réactivité, d'agilité et de solidarité pour accompagner ses adhérents et veiller plus largement sur les populations agricoles et rurales les plus fragiles, tout en assurant sa mission de service public.

Des mesures sociales et économiques exceptionnelles

Plus de 100.000 arrêts de travail ont été déclarés via les services en ligne Covid-19 mis en place par la MSA. Les exploitants agricoles ont pu, grâce à une procédure simplifiée, solliciter une allocation de remplacement d'un montant maximal journalier de 112 euros.

Des reports de cotisations ont été proposés aux exploitants et chefs d'entreprise pour eux-mêmes et pour leurs salariés, grâce à des mesures prenant en compte les spécificités TESA et TESA+.

Dès le 4 avril, les prestations familiales ont été versées par la MSA à plus de 210.000 familles et l'aide exceptionnelle de solidarité a bénéficié à plus de 80.000 foyers dont plus de 10.000 jeunes de moins de 25 ans.

Plus de 33.000 actions ont été menées en santé au travail pour garantir la sécurité et la santé des salariés, des employeurs et des exploitants agricoles (2.500 visites médicales hebdomadaires suite à embauche ou reprise du travail ; plus de 18.300 actions de prévention accès sur l'information, l'accompagnement, le soutien méthodologique et technique pour adapter l'activité aux nouvelles contraintes sanitaires, en tenant compte des réalités de l'entreprise ; 41.000 euros d'aides financières versées à 344 entreprises pour le financement d'équipements collectifs durables en lien avec les consignes sanitaires...). La MSA a également créé un espace de ressources documentaires composé de 19 fiches dédiées aux consignes sanitaires pour l'ensemble des filières agricoles. Plus de 260.000 personnes accompagnées au cœur des territoires, dans le cadre de l'opération "MSA Solidaire", grâce aux délégués et salariés MSA. Parmi les actions menées : appels de convivialité aux personnes les plus fragilisées par la crise (79 %), dons de masques, d'équipements médicaux, de tablettes (13 %), courses, démarches administratives, aide au transport... (8 %).

Les territoires ruraux : améliorer l'avenir et la cohésion sociale

La MSA est l'un des derniers services publics à maintenir sa présence et ses services au cœur des territoires ruraux. Une proximité qui se veut être une réponse aux attentes des populations rurales. La ruralité est une chance et un atout pour la France, aussi il y a urgence à bâtir une véritable politique à destination du monde rural. Telle est l'ambition du

Livre blanc de la MSA, remis au Président de la République à l'occasion du Salon de l'Agriculture 2020 et dont les 20 propositions répondent à un sentiment "d'injustice territoriale" perçu quotidiennement tant par les adhérents que par les équipes de la MSA et les élus de terrain. Maintenir l'autonomie, renforcer l'accès aux soins, répondre aux défis de la ruralité, porter la solidarité intergénérationnelle au cœur de la réforme des retraites, sont autant de pistes investies par la MSA démontrant sa capacité à être un partenaire de premier plan de l'État en matière de cohésion des territoires.

Le Projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2021 (PLFSS)

Le 2 octobre 2020, le Conseil d'administration central a rendu son avis sur le PLFSS 2021. En voici, les grandes lignes...

Soutien à l'autonomie

La MSA se dit satisfaite de la création par la loi du 7 août 2020, d'une cinquième branche de sécurité sociale pour le soutien à l'autonomie. Guichet unique couvrant l'ensemble des branches de la sécurité sociale, elle réaffirme pleinement sa volonté de gérer la cinquième branche pour ses ressortissants agricoles et les bénéficiaires du SASPA (service de l'allocation de solidarité aux personnes âgées), qu'elle accompagne désormais.

Santé

La MSA a émis un avis favorable sur les principales mesures relatives à la mise en œuvre des engagements du Ségur de la santé :

- prolongation de la prise en charge à 100 % à titre dérogatoire des téléconsultations jusqu'à la fin de l'année 2022 ;
- allongement de la durée du congé paternité et d'accueil de l'enfant pour les salariés et les non-salariés ;
- relèvement du plafond de ressources de l'ASI (allocation supplémentaire invalidité) à 800 € par mois à compter d'avril 2021 ;
- aide de 80 millions d'euros versée par la CNSA (caisse nationale de solidarité pour l'autonomie) aux Conseils départementaux destinée à financer, en partie, une prime Covid aux personnels des services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD). La MSA souhaite que les MARPA (maison d'accueil rurale pour personnes âgées) soient pleinement intégrées dans ce dispositif.

Cotisations

La MSA a émis un avis favorable sur :

- le prolongement du dispositif d'exonération lié à l'emploi de travailleurs occasionnels demandeurs d'emploi (TO/DE) en 2021 et 2022. Une mesure attendue qui contribue au soutien de la compétitivité des entreprises de la production agricole dans le cadre de la reprise d'activité.

La MSA prend acte de :

- l'unification des déclarations de revenus fiscales et sociales des travailleurs indépendants non agricoles en 2020 et 2021 et de l'extension prévue en 2022 pour les non-salariés agricoles. Une mesure qui doit être une simplification des démarches pour ces derniers.

Le PLFSS 2021 a été adopté par l'Assemblée nationale le 30 novembre 2020. ■

Editorial



Comme moi, beaucoup d'entre vous sont sans doute soulagés d'arriver à la fin de cette année et quelle année ! Le virus de la Covid-19 a surpris tout le monde, par son imprévisibilité, son intensité, sa dangerosité. Le quotidien de chacun a été lourdement impacté et l'économie du pays a dû faire face aux conséquences des confinements, certes imposés par les Pouvoirs publics, mais nécessaires pour tenter d'enrayer cette pandémie.

L'agriculture, déjà fragilisée par une succession de crises, a également souffert de ce contexte sanitaire. Très rapidement, la MSA Bourgogne, tout en continuant d'assurer sa mission de service public auprès des ressortissants agricoles, a mis en œuvre les mesures gouvernementales d'urgence pour accompagner les exploitants, employeurs et salariés agricoles, les familles et les jeunes. Elle s'est également mobilisée pour venir en aide aux plus vulnérables, multipliant les actions et initiatives, avec l'appui des délégués MSA, dans le cadre de l'opération "MSA Solidaire". L'implication de l'ensemble des acteurs, salariés et élus MSA, a fait de cet événement, une réussite. Aujourd'hui, forte de cette expérience, la MSA a décidé de relancer ce dispositif, montrant ainsi sa capacité à bouger et à faire bouger sur les territoires.

Investir les territoires, impulser une dynamique, accompagner les initiatives locales, soutenir les populations agricoles et rurales, créer du lien social, faire vivre nos campagnes... plus qu'un interlocuteur privilégié, faire de la MSA, un acteur incontournable du monde agricole, auprès des populations, des partenaires locaux, des politiques, ce sont là tous les enjeux pour les délégués MSA engagés dans ce nouveau mandat. Bien entendu, les services de la MSA Bourgogne et notamment, le Secteur Vie Institutionnelle, seront présents à leurs côtés pour mener à bien leurs actions dans l'intérêt des territoires et des populations. L'assemblée générale statutaire qui s'est tenue, en distanciel, le 11 décembre dernier, a été l'occasion de rappeler à tous, ce que j'attendais d'eux et je sais pouvoir compter sur leur implication.

Dans quelques jours, dans le respect des gestes barrières, nous fêterons Noël et la nouvelle année, avec ce besoin impérieux d'être avec nos proches, peut-être plus impatients encore qu'à l'habitude... Espérant que l'année 2021 ne ressemble en rien à 2020, je vous souhaite de passer de très bonnes fêtes de fin d'année en famille. Prenez soin de vous et de vos proches.

Dominique Bossong



L'essentiel & plus encore

Zoom

René Faucheux - Président de la Commission vie institutionnelle Les nouveaux élus en action



Nous venons d'être élus délégués MSA, démocratiquement, dans chaque canton administratif, pour un mandat de cinq ans. Être élu MSA c'est :

- créer son réseau de contacts pour être porte-parole des actions de la MSA,
- bien connaître son territoire pour mieux identifier les besoins,
- être le relais entre la MSA et les adhérents et faire remonter les situations difficiles.

Les délégués sont acteurs de la vie locale. Ils forment une équipe, pour mieux s'impliquer, agir et animer leur territoire.

Comment les échelons locaux mettent-ils en place des actions sur le territoire ?

Nous avons créé des échelons locaux en fonction de bassins de vie, pour mener des actions plus dynamiques, avec un Président par échelon et un Vice-Président par canton. Chaque échelon pourra s'appuyer sur un administrateur et relayer dans les deux sens les actions MSA.

Les échelons locaux se réunissent 2 ou 3 fois par an. Ils échangent sur l'actualité de la MSA, les attentes et les besoins des adhérents. C'est là qu'ils décident de la mise en place d'une action. Avec l'aide de l'animateur, ils cherchent des partenaires, des locaux, des intervenants... et, en équipe, concrétisent leur projet. Les trois animateurs assistent les élus dans la réalisation de leurs projets.

Quel genre d'actions les échelons locaux ont-ils déjà réalisées ?

Les thèmes sont très divers. Les délégués sont acteurs de la prévention sur le territoire. Ils ont organisé des conférences sur les accidents vasculaires cérébraux (AVC), Alzheimer, le diabète, le stress, le mal de dos... Ils se mobilisent également

pour la Santé Sécurité au Travail : rallye contention bovins, réunions d'informations sur le renversement d'enjambeurs et de tracteurs, formation à l'utilisation de la tronçonneuse... Les délégués sont présents sur les stands aux fêtes de l'agriculture, aux comices agricoles,... et ce ne sont que quelques exemples.

Plus d'une centaine d'actions ont été mises en place sur le territoire sur l'année, grâce à l'implication de 300 élus.

Et maintenant ... Mieux vaut prévenir que guérir !

Les délégués vont de l'avant. De nouvelles idées ont déjà été exprimées. Ils souhaitent œuvrer à améliorer les moyens de communication (naviguer sur le site internet, l'espace privé, comment utiliser les réseaux sociaux...), faire connaître à nos anciens "les ateliers du bien vieillir"... Les élus envisagent également de mettre en place des actions innovantes pour aider les plus éloignés. Les idées ne manquent pas. Et pour aider les délégués dans leur rôle, une plateforme de e-learning a été mise en place en septembre 2020.

Une action et une réflexion en commun doivent nous aider à dynamiser chaque échelon. Nous pouvons compter sur un réseau d'élus dynamiques pour montrer que la MSA est bien la protection sociale du dernier kilomètre. ■

Les échelons locaux

Ils sont composés de plusieurs cantons. Il y a 33 échelons locaux en Bourgogne : 8 en Côte-d'Or, 7 dans la Nièvre, 11 en Saône-et-Loire et 7 dans l'Yonne. Les délégués, titulaires et suppléants, sont présents sur le terrain au quotidien. Ils en connaissent les besoins et mettent en place des actions qui associent les adhérents, les habitants et les partenaires. De cette façon, les actions sont adaptées au territoire.

Les Comités Départementaux

Ils sont composés des 10 administrateurs du département et d'un représentant de chaque échelon local (Président ou Vice-Président). Chaque comité est le relais entre les échelons locaux et le conseil d'administration.

Pour mieux comprendre

Les instances en MSA Bourgogne

Agriculteurs, salariés de l'agriculture, employeurs, actifs ou retraités, les délégués de la MSA forment, au niveau national, un réseau de 14.000 hommes et femmes de terrain bénévoles, élus par les adhérents pour cinq ans. Relais des questions sociales et acteurs sur nos territoires, les délégués agissent en équipe pour aider les adhérents et renforcer leurs liens avec la MSA. Le processus électoral a débuté en 2019 par la constitution des listes électorales dans chacune des caisses de MSA. Il s'est achevé le 20 novembre 2020 par l'élection du conseil d'administration de la Caisse Centrale de MSA.

En Bourgogne

Les 90.000 électeurs ont élu près de 700 délégués. Le dépouillement a eu lieu le 6 février 2020, sur les sites de Dijon et de Mâcon.

Les assemblées générales, statutaire et électorale, auraient dû réunir les délégués le 27 mars, à Beaune. Le confinement en a décidé autrement. Les administrateurs ont été élus par correspondance, le 10 septembre 2020. Dominique Bossong et Jean-Paul Baudin ont été respectivement réélus Président et 1^{er} Vice-Président de la MSA Bourgogne.

L'assemblée générale statutaire a eu lieu le 11 décembre, en visioconférence.

Au niveau national

La MSA dispose d'un mode de gouvernance qui associe les administrateurs du réseau aux travaux et aux décisions qui engagent l'Institution. Chaque Conseil d'administration de MSA élit ses représentants à l'assemblée générale de la CCMSA parmi ses membres élus. Au total, l'assemblée générale de la caisse centrale comprend près de 500 délégués.

Les administrateurs centraux ont été élus le 20 novembre dernier. Le Président national, Pascal Cormery et le 1^{er} Vice-Président, Thierry Manten, ont été reconduits dans leur fonction.

Les instances décisionnelles en Bourgogne

Le Conseil d'Administration (CA)

Chaque administrateur participe aux débats et à la prise de décision au sein du conseil d'administration. Compte tenu du large domaine d'intervention de la MSA, le CA s'appuie sur les travaux réalisés par les comités et commissions qui préparent les politiques sociales de la caisse et les réponses aux demandes individuelles ou collectives.

Les trois comités obligatoires

Le CPSS : comité de protection sociale des salariés. Le CPSNS : comité de protection sociale des non-salariés.

Le CPASS : comité paritaire d'action sanitaire et sociale.

Ces trois comités apportent leur appui au conseil d'administration pour l'élaboration des politiques sociales. Il s'agit d'instances de débat, de réflexion et de propositions, qui veillent à l'harmonisation de la mise en œuvre des politiques sociales entre les départements et à l'équité de traitement.



Le CPSS et le CPSNS interviennent sur les questions de protection sociale intéressant les salariés et employeurs pour le CPSS et les non-salariés pour le CPSNS. Dans leurs domaines respectifs, ils peuvent être consultés sur les mesures à prendre pour l'application des textes législatifs et réglementaires ; les objectifs assignés à la caisse pour recouvrer les cotisations et servir les prestations ainsi que les moyens à mettre en œuvre et les dispositions à prendre à cet effet, les orientations générales des budgets...

Le CPASS propose au CA une politique d'action sanitaire et sociale (ASS) pour la caisse, qui répond le mieux aux besoins des assurés et dont découlera notamment le règlement des prestations extralégales. Il formule des avis sur les orientations et le budget d'ASS.

Il instruit les demandes de subventions (des organismes, associations...), attribue des prêts (prêts à l'habitat...) et des aides à caractère individuel (heures d'aide-ménagère...). C'est dans ce cadre que des secours peuvent être apportés aux ressortissants.

La Commission Vie Institutionnelle (CVI)

Cette commission n'est pas obligatoire. Elle traite des questions relatives à l'échelon local (organisation, plan d'action mutualiste), la formation des élus (orientations et plan de formation), le fonctionnement des instances mutualistes (préparation de l'assemblée générale...), l'information des élus...

Le mutualisme de la MSA repose sur un fonctionnement démocratique et sur la mise en œuvre de valeurs telles que la solidarité et la responsabilité. Par l'élection de nos 700 délégués, les électeurs ont rappelé leur attachement au principe mutualiste de la gestion de la protection sociale agricole. En dépit des crises et des transformations sociétales profondes traversées par le monde agricole, la MSA revendique la continuité de son fonctionnement ancré sur la proximité, la démocratie participative et le mutualisme.

Retrouvez vos élus sur le site de la MSA Bourgogne : <https://bourgogne.msa.fr/lfy/vous-etes-elu-msa> ■

Une plateforme de e-learning a ouvert le 24 septembre 2020

"Les ateliers de l' élu " c'est le nom de la plateforme qui accompagne nos 700 élus dans leur rôle de délégués. Ils ont ainsi accès à des formations en ligne, des quiz, des aide-mémoires : qu'est-ce qui caractérise la MSA ? Quelles sont ses valeurs ? Comment est organisée la protection sociale ? Et bien plus encore... C'est une nouvelle façon de se former : chaque module dure 10 minutes maximum. Libre à chacun de les utiliser quand ils le souhaitent, à leur rythme et en fonction de leurs besoins.

Sur le vif

« Mettre à profit mes compétences »

Le Nivernais Jean-Louis Simon entame son premier mandat d'administrateur salarié. Retraité, il était auparavant responsable Exploitation au sein de la coopérative Axéreal pour le département de la Nièvre.

Pourquoi vous êtes-vous présenté ?

Jean-Louis Simon : lorsqu'on est, comme moi, quelqu'un de très actif et que l'on voit arriver la retraite, on se dit qu'on dispose de compétences qui peuvent être mises à profit dans un autre contexte. Et puis j'avais envie d'être utile. M'engager me semblait répondre à cette volonté.



Comment voyez-vous votre engagement ?

J.-L. S. : de manière générale, je suis attaché à la défense de notre système social que je considère comme très bon. Par ailleurs, connaissant relativement bien le monde agricole, j'ai estimé qu'il était important de défendre la spécificité de la MSA, au sein du système de protection sociale français. La MSA est très proche de ses ressortissants agricoles en étant implantée sur les territoires. Elle évolue dans un milieu qu'elle connaît bien.

Pouvez-vous préciser quels thématiques ou axes vous souhaitez développer plus particulièrement ?

J.-L. S. : je suis encore un "apprenti" avec la MSA et je dois maîtriser les nombreuses commissions dans lesquelles je suis intégré. Je souhaite aussi bien me faire connaître sur mon département de la Nièvre, en particulier auprès des exploitants agricoles. Ma priorité, c'est avant tout d'aider. ■

La prévention avant tout

Mauricette Besançon, agricultrice en Côte-d'Or, et François Vaillant, retraité du Crédit Agricole de la Nièvre, co-président en alternance le Comité paritaire d'action sanitaire et sociale (CPASS), respectivement pour les collègues "Non-salariés" et "Salariés".



Pourquoi vous êtes-vous présentés à la présidence de ce comité ?

Mauricette Besançon : d'abord parce que la période actuelle se prête à l'engagement pour beaucoup d'entre nous. Le monde agricole est confronté à des crises à répétition (climatique, sanitaire, de modèle économique productif...) qui fragilisent les exploitants et les exploitations. À cela, s'ajoute le regard de la société, tout en paradoxe et souvent injuste. Ce contexte est très déstabilisant. Et au travers d'actions concrètes, qu'elles soient préventives ou curatives, individuelles ou collectives, et parfois en complémentarité avec d'autres dispositifs, il est possible d'accompagner au plus près les adhérents qui rencontrent des difficultés.

François Vaillant : c'est un cheminement, pour moi. J'ai déjà fait un mandat de cinq ans à la MSA en tant qu'administrateur régional. En tant que juriste, j'ai opéré à la commission des recours amiables. Pendant ces cinq années, j'ai constaté qu'on était souvent confrontés à des

situations sociales difficiles et j'avais le sentiment que nous arrivions pour mettre des rustines sur une roue qui était déjà en mauvais état... Quand il s'est agi de m'engager dans un second mandat, j'ai eu envie de le faire dans un cadre permettant d'agir plus tôt face à cette situation à risque.

Comment voyez-vous votre engagement ?

M. B. : même si nous sommes représentants des collègues "Non-salariés" et "Salariés", lorsque nous exerçons la présidence de ce comité, nous représentons avant tout tous les ressortissants de la MSA. Avec François, nous sommes en phase et nous partageons une même vision.

F. V. : j'apprécie d'être dans une présidence partagée. Nous formons véritablement un tandem. Lors des réunions, nous nous organisons pour qu'il y ait à chaque fois deux intervenants. Il y a plus d'idées dans deux cerveaux que dans un seul !

Quels sont les thématiques ou axes que vous souhaitez développer plus particulièrement ?

M. B. : nous avons commencé à travailler sur le prochain plan d'action sanitaire et sociale qui portera sur la période 2021-2025. La première étape, du reste déjà entamée, est de faire un diagnostic de toutes les actions qui ont été conduites, et de là, choisir de poursuivre, d'amplifier, de réorienter, ou de créer de nouvelles actions, tout cela, en collaboration avec l'équipe de travailleurs sociaux qui est sur le terrain. Le maître-mot, vis-à-vis des publics fragiles, c'est prévenir, c'est savoir repérer les situations les plus préoccupantes.

F. V. : il faut soutenir de la même façon, salariés et non-salariés. Il faut aussi se consacrer aux publics les plus fragiles : les familles, les seniors, les jeunes. Dans un monde qui évolue très vite, qui nous place dans des situations inédites, nous ne devons pas être pris au dépourvu et nous devons être capables d'imaginer des solutions pour aider les gens. ■

Prévenir le risque et améliorer les organisations de travail

Corinne Amelin et Jacques Ganne président respectivement le Comité de protection sociale des non-salariés (CPSNS) et le Comité de protection sociale des salariés (CPSS).

Pourquoi vous êtes-vous présentés à la présidence de cette commission ?

Corinne Amelin : je suis administratrice à la MSA depuis 2010. La thématique "Santé-sécurité au travail" est totalement intégrée dans mon parcours professionnel et c'est une priorité dans l'entreprise qui m'emploie (directrice administrative et financière, et présidente de la Commission santé, sécurité et conditions de travail au sein de la cave coopérative La Chablisienne, dans l'Yonne NDLR).

Jacques Ganne : je suis administrateur MSA depuis 1999 et j'entame mon troisième mandat en tant que président du CPSS. Les thèmes de la santé et de la sécurité au travail m'ont toujours intéressés, ne serait-ce qu'en raison de mon passé professionnel (il a dirigé la MFR de Grandchamp, en Côte-d'Or NDLR).

Comment voyez-vous votre engagement ?

C. A. : je le conçois comme un appui et un soutien au service Santé sécurité au travail et prévention de la MSA. Ces

services sont encore plus sollicités depuis que nous sommes plongés dans la crise sanitaire liée à la Covid, ce qui nécessite un soutien extérieur.

J. G. : nous allons poursuivre les orientations mises en place depuis plusieurs années. Il faudra aussi amplifier les recherches sur la problématique des Troubles musculo-squelettiques (TMS) en particulier dans la viticulture, et sur la question de la reconversion professionnelle de personnes dont l'activité professionnelle devient impossible.

Pouvez-vous préciser les thématiques ou les axes que vous souhaitez développer plus particulièrement ?

C. A. : il y a la prévention face à la Covid avec une assistance aux petites entreprises et aux exploitations. Cela passera par la mise à jour du Document unique d'évaluation des risques professionnels (Duer). On pourra aussi mettre en œuvre des moyens de prévention spécifiques et adapter sur le terrain les nouvelles dispositions annoncées par le gouvernement. J'aimerais aussi travailler sur la prévention sur les postes à risque, en adaptant les organisations de travail, les équipements pour alléger la pénibilité, limiter les accidents et maintenir les salariés dans leur emploi.

J. G. : il faudra réfléchir aux moyens à mettre en œuvre afin de permettre à des gens confrontés à des problèmes de santé



liés à leur activité professionnelle, de bien terminer leur carrière. Faire en sorte que la prévention joue à plein pour elles. Je souhaite qu'on poursuive sur les risques de chute liés à la pratique de l'équitation et sur ceux qui concernent le travail de bûcheronnage dans les bois. Il faudra enfin amplifier le travail de formation avec les établissements scolaires agricoles. Il s'agit des salariés et des employeurs de demain... ■

Découvrir et faire découvrir la MSA En bref

Éleveuse et mère de deux enfants à Saint-Germain-du-Plain, Laure Galland est la plus jeune des administrateurs de la MSA Bourgogne. Rencontre.



d'administration ! », sourit-elle. Un atout qu'elle entend bien faire fructifier en apportant de « nouvelles idées », du « renouveau... ».

Communication

Autre mission qu'elle aimerait voir avancer : « Faire en sorte que la MSA soit mieux connue dans les cantons. Souvent, on ne connaît pas les administrateurs, ni même les délégués, ni leur rôle », explique Laure. Aimant aider les gens, l'élue MSA souhaite répondre aux questions des ressortissants du régime agricole ; faire remonter les informations ; améliorer les choses... Si le Covid a pesé sur sa prise de fonction, Laure Galland se dit très motivée par ce début de mandat. « C'est super intéressant ! », s'enthousiasme la jeune agricultrice ravie de découvrir l'univers de la MSA et de s'y investir. ■

Âgée de 25 ans et mère de deux enfants de 4 et 2 ans, Laure Galland est élèveuse de vaches laitières en Gaec avec son époux à Saint-Germain-du-Plain. Originnaire d'une commune voisine, cette titulaire d'un bac pro logistique a découvert l'agriculture auprès de son compagnon et ce nouveau métier est devenu une authentique passion pour la jeune femme. Sur son exploitation, Laure gère la traite robotisée des vaches laitières, soigne les petits veaux, assure les tâches administratives... Curieuse de tout découvrir et volontaire, la jeune élèveuse s'est formée sur le tas au sein d'une exploitation moderne qui a toujours su aller de l'avant.

Jeunesse

Son ouverture d'esprit et son tempérament de jeune femme "hyperactive", comme elle se décrit elle-même, l'ont amenée à s'engager dans un mandat d'administratrice à la MSA Bourgogne. « C'est un ancien administrateur qui m'a sollicitée. J'ai accepté car la MSA, c'est quand même notre organisme principal au quotidien, pour la famille. Pour moi, c'était important de connaître et de participer », confie Laure qui est devenue administratrice pour les cantons d'Ouroux-sur-Saône et de Chagny. « Je suis la plus jeune du conseil

TousAntiCovid : une application à activer dès que vous sortez

Vous êtes plus rapidement averti quand vous avez été en contact avec une personne testée positive et vous êtes dépisté prioritairement. Participez à la lutte contre l'épidémie en réduisant les risques de transmission. Téléchargez #TousAntiCovid sur votre smartphone !

Avec Mémo Santé Enfant, maintenant tout est là !

Suivi des soins, courbe de croissance, vaccins, etc. Découvrez Mémo Santé Enfant, le nouveau service en ligne MSA dédié aux parents d'enfants de 0 à 16 ans. Suivez la santé de votre enfant et profitez de conseils certifiés par des professionnels de santé. Rendez-vous sur bourgogne.msa.fr > rubrique santé.

Victime d'un accident causé par un tiers ? Signalez-le à la MSA

Vous pouvez avoir droit à une prise en charge de frais complémentaires non couverts par l'assurance maladie (dentaire, optique, perte de salaire...) et/ou à une réparation de préjudices personnels. Plus d'informations sur bourgogne.msa.fr > rubrique santé.

Votre relevé parcellaire 2020

Depuis 2019, votre relevé parcellaire n'est plus édité, ni envoyé par la MSA. Pour l'obtenir, rendez-vous sur votre Espace privé. Pour y accéder vous devez être inscrit en tant qu'employeur / entreprise (avec votre n° SIRET). En cas de cession ou de reprise de terres, n'oubliez pas d'établir un bulletin de mutation de terres disponible sur bourgogne.msa.fr > rubrique affiliation.

Versement de l'aide exceptionnelle de solidarité

Conformément aux mesures gouvernementales, la MSA Bourgogne a versé, le 27 novembre dernier, automatiquement et sans démarche de leur part, l'aide exceptionnelle de solidarité aux adhérents agricoles concernés de la région Bourgogne Franche-Comté.

	Nombre de familles	Montant versé
Bourgogne	2 871	624 150,00 €
Franche-Comté	1 442	301 450,00 €

Versement de la prime de Noël

Cette aide exceptionnelle de fin d'année a été versée le 15 décembre, automatiquement et sans aucune démarche de leur part, aux adhérents bénéficiaires de certains minima sociaux comme le RSA. Pour la Bourgogne Franche-Comté, 1.551 foyers sont concernés.

	Nombre de primes	Montant versé
Bourgogne	1 070	245 697,39 €
Franche-Comté	481	102 611,00 €



L'actualité MSA

“MSA Solidaire, nos valeurs en action”

Une grande chaîne de solidarité relancée !

À l'automne dernier et au cours de l'été, le Groupe MSA (la MSA, l'AVMA, Laser Emploi, MARPA, Présence verte et Solidel) a mis en place l'opération “MSA Solidaire, nos valeurs en action” pour soutenir les populations les plus fragilisées, impactées par la crise sanitaire, avec des conséquences sociales et économiques. Plus de 260.000 personnes ont ainsi été accompagnées.

Depuis plusieurs semaines, nous sommes confrontés à la seconde vague de la pandémie de la Covid-19. Cette nouvelle épreuve, qui fait suite à celle vécue au printemps, isole et fragilise de très nombreuses personnes, en particulier nos aînés, les personnes précaires, les familles monoparentales ou à faibles revenus... C'est pourquoi le Groupe MSA, porté par les valeurs de solidarité et de responsabilité, se remobilise en relançant l'opération “MSA Solidaire, nos valeurs en action”.

Appels de convivialité et services divers à destination des plus fragiles sont réalisés par les salariés et les délégués MSA ; en lien avec les communes ou collectivités locales, des paniers solidaires, fournis par des agriculteurs en difficultés, sont proposés par la MSA aux familles aux revenus modestes ; les situations d'épuisement professionnel, de ruptures familiales, de violences conjugales et de problématiques de santé sont prises en charge par les travailleurs sociaux qui réalisent des entretiens téléphoniques ou des visites à domicile pour les situations les plus complexes...

Parallèlement, la MSA informe ses adhérents sur les prestations sociales et les services auxquels ils peuvent prétendre : revenu de solidarité active, prime d'activité, aide personnalisée au logement, complémentaire santé solidaire...



Enfin, à l'approche des fêtes de fin d'année, la MSA s'associe au Secours populaire français, en faisant un appel aux dons de jouets neufs et denrées alimentaires, auprès des adhérents, délégués et salariés de la MSA... Pour un Noël en fête pour tous, la MSA Bourgogne est au cœur de la solidarité ! Plus d'informations sur bourgogne.msa.fr ■